



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 31 OCTOBRE 2024

AFFAIRE N° 01-20241031

INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS (ITI)
ADOPTION DE LA STRATÉGIE

L'an deux L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un du mois d'octobre à neuf heures et vingt-vingt minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 25 octobre 2024, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 34

Absents représentés : 12

Absents : 02

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01-20241031 à l'affaire n° 14-20241031, y compris la question diverse n° 01-20241031), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, PAYET-TURPIN Francemay (de la question diverse n° 01-20241031 à l'affaire n° 01-20241031), THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine (de l'affaire n° 01-20241031 à l'affaire n° 02-20241031, y compris la question diverse n° 01-20241031), DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noéline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, ROMANO Augustine, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, LEBON David, LEJOYEUX Marie Andrée, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel (de l'affaire n° 01-20241031 à l'affaire n° 02-20241031, y compris la question diverse n° 01-20241031).

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

PICARDO Bernard représenté par Jean-Pierre THERINCOURT, ROBERT Evelyne représentée par DOMITILE Noëline, GENCE Jack représenté par GONTHIER Charles Emile, PAYET-TURPIN Francemay représentée par GASTRIN Albert (de l'affaire n° 02-20241031 à l'affaire n° 18-20241031), BLARD Régine représentée par FONTAINE Véronique (de l'affaire n° 03-20241031 à l'affaire n° 18-20241031), THIEN AH KOON Patrice représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 15-20241031 à l'affaire n° 18-20241031).

BENARD Monique représentée par PAYET Gilles.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HOAREAU Sylvain représenté par VIENNE Axel, K/BIDI Émeline représentée par MUSSARD Harry, LEICHING Stéphanie représentée par LEJOYEUX Marie-Andrée, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, HUET Marie-Josée représentée par LEBON David, FULBERT-GERARD Gilberte représentée par Blanche Reine JAVELLE.

BENARD Clairette Fabienne représentée par DIJOUX RIVIERE Mimose.

ETAIENT ABSENTS

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, LEVENEUR Inelda, VIENNE Axel (de l'affaire n° 03-20241031 à l'affaire n° 18-20241031).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 01-20241031

INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS (ITI) : ADOPTION DE LA STRATÉGIE

Le Président rappelle que les conditions générales de mise en œuvre du nouveau programme européen FEDER-FSE+ 2021-2027 ont été validées le 09 novembre 2022 par la Commission Européenne. Cette nouvelle programmation représente environ 1,24 milliards d'euros à l'échelle du territoire réunionnais, et vise notamment à soutenir l'innovation, la recherche, à préserver la richesse naturelle du territoire, à favoriser les mobilités douces, développer les infrastructures d'échanges, de santé et éducatives et enfin accompagner la mise en œuvre des projets de territoire urbain et territoriaux.

La Région Réunion, Autorité de Gestion a fait le choix d'enrichir l'expérimentation des Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du programme 2014-2020 sur les territoires urbains, en l'élargissant aux hauts de l'île, qui sont entièrement ruraux afin de renforcer la gouvernance micro-territoriale.

Les actions soutenues s'inscrivent dans les objectifs stratégiques (OS), décrits ci-dessous, dont découlent les objectifs spécifiques du programme européen :

- OS 1 – Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) connectivité régionale aux TIC
- OS 2 - Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie sans carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à celui-ci, de la prévention et de la gestion des risques, et d'une mobilité urbaine durable
- OS 5 – Une Europe plus proche des citoyens, par la promotion du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales.

Au titre des OS 1 et 2 les actions mises en place sont les suivantes :

- Création des zones d'activités et immobilier d'entreprises,
- Modernisation des zones d'activités et immobilier d'entreprises,
- Mesures Plan Gestion des Risques Inondations (PGRI),
- Radiers,
- Usines de potabilisation,
- Amélioration des rendements d'eau potable,
- Station d'assainissement,
- Transport Commun en Site Propre,
- Pôle d'échanges multimodaux,
- Modes de déplacements doux.

La stratégie de développement territorial intégré reprend les objectifs et actions ci-dessus mentionnés, dont l'idée sous-jacente est de réduire les écarts de niveau de développement entre les territoires et de respecter les lignes de partages précisées entre le programme FEDER-FSE+ de la Réunion et le programme FEADER réunionnais.

En concertation avec chaque Commune, la finalité de la démarche consiste à dégager des enjeux et axes prioritaires d'intervention partagés au sein de l'intercommunalité. Ces enjeux pourront faire l'objet d'actions et d'objectifs spécifiques au titre de l'OS 5 et seront ainsi intégrés au périmètre ITI pouvant donc faire l'objet de financement. Les enjeux identifiés portent, d'une part sur l'ensemble des champs de compétences de l'intercommunalité à savoir l'eau, les risques environnementaux, les zones d'activités et le développement économique, les modes de transports doux et intermodaux. D'autre part, les axes prioritaires portent également sur des actions visant à rapprocher les services publics des citoyens, à encourager le tissage de liens sociaux et à développer l'attractivité des espaces publics.

Le processus de validation implique la signature, sur la base de ladite stratégie, d'un cadre contractualisé appelé Contrat Territorial ITI entre l'EPCI et la Région Réunion – autorité de gestion. Ce document demeurera évolutif et pourra être réévalué en cours de programme.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la stratégie de développement territorial intégré telle que présentée,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve la stratégie de développement territorial intégré telle que présentée,**

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 46

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU





Financé par
l'Union européenne



Stratégie des Investissements Territoriaux Intégrés des zones urbaines et rurales de la CASUD



Programme FEDER/FSE+ 2021/2027

SOMMAIRE

Introduction.....	3
Les fonds européens 2021-2027.....	3
Les Fonds Européens : objectifs et enjeux.....	3
L'ensemble de ces fonds permettent de financer des initiatives qui contribuent à un développement équilibré et durable de La Réunion.....	3
Les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) : une stratégie d'intervention adaptée à La Réunion.....	4
I. Diagnostic partagé du territoire de la CASUD.....	5
A. Présentation générale.....	5
B. L'entité CASUD et sa démarche concertée du Projet de Territoire.....	11
II. La stratégie de territoire.....	18
A. Rappel des divers documents stratégiques existants.....	18
B. Les grandes orientations de la stratégie du Projet de Territoire.....	19
III. La stratégie ITI.....	22
A. FEDER : Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) hors OS 5.....	23
B. FEDER : actions territorialisées de l'OS 5.....	25

Introduction

Les fonds européens 2021-2027

L'Union européenne, à travers ses différents fonds structurels et d'investissement, joue un rôle central dans le développement économique et social des régions les plus éloignées de l'Europe, notamment les régions ultrapériphériques (RUP) comme l'île de La Réunion. Pour la période 2021-2027, ces fonds visent à répondre aux défis majeurs auxquels ces territoires sont confrontés tout en assurant une croissance inclusive et durable. Les nouveaux programmes européens offrent des opportunités de financement stratégiques pour soutenir des projets à fort impact dans des domaines clés comme la transition écologique, l'innovation, la cohésion sociale et l'infrastructure.

Les Fonds Européens : objectifs et enjeux

La nouvelle programmation 2021-2027 s'inscrit dans la continuité des politiques de cohésion de l'Union européenne tout en s'adaptant aux nouveaux défis mondiaux, tels que la lutte contre le changement climatique, la transition numérique et la résilience face aux crises économiques et sanitaires. L'un des principaux objectifs de cette période est de réduire les disparités territoriales à l'intérieur de l'Europe tout en soutenant la compétitivité des régions comme La Réunion.

Parmi les principaux instruments financiers qui peuvent être mobilisés, on retrouve :

- **Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)**, qui vise à renforcer la compétitivité économique, favoriser l'innovation, la transition écologique et améliorer les infrastructures.
- **Le Fonds Social Européen Plus (FSE+)**, qui soutient les politiques d'emploi, d'inclusion sociale et de formation afin de lutter contre les inégalités et de favoriser l'intégration des publics les plus vulnérables.
- **Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)**, pour soutenir l'agriculture durable et la gestion des ressources naturelles.
- **Le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA)**, qui vise à garantir la durabilité de la pêche et de l'aquaculture sur le plan environnemental, économique et social et à offrir aux citoyens de l'UE une source de produits alimentaires sains. Il a pour but également de dynamiser le secteur de la pêche et d'assurer un niveau de vie équitable aux pêcheurs.
- Le programme **Interreg** qui est un outil de la coopération régionale, contribue à tisser des liens avec ses partenaires de la zone dans une logique de co-développement pour répondre aux enjeux globaux de l'environnement et du climat, de la santé, du développement de la recherche, de l'économie, de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes, ainsi que de la valorisation de nos patrimoines culturels.

L'ensemble de ces fonds permettent de financer des initiatives qui contribuent à un développement équilibré et durable de La Réunion.

Les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) : une stratégie d'intervention adaptée à La Réunion

L'investissement territorial intégré est un outil du FEDER-FSE+ 2021-2027. Cet outil, déjà existant sur le programme opérationnel 2014-2020, permet de répondre aux enjeux globaux liés à la gestion durable de l'eau, à l'adaptation au changement climatique, à la mobilité durable et à la compétitivité des PME.

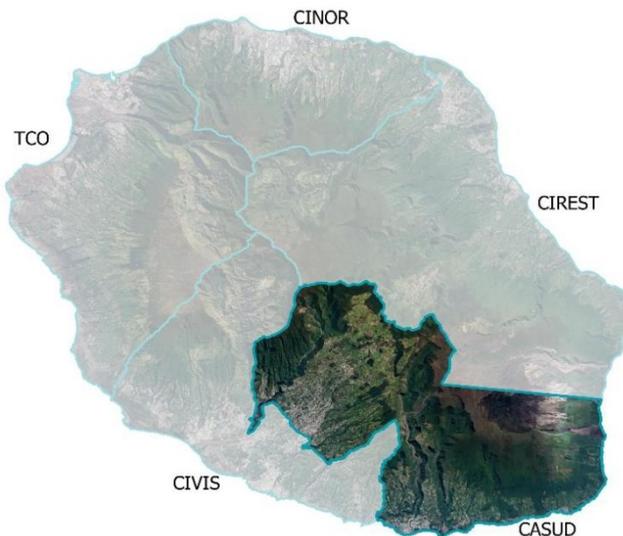
La Région Réunion, autorité de Gestion du nouveau Programme Européen a souhaité dédier une partie de ce programme à la mise en place de ce dispositif et propose ainsi aux EPCI en étroite collaboration avec leurs communes membres, d'élaborer les stratégies territoriales sur les périmètres urbains et les zones des hauts de leur territoire.

Le dispositif des Investissements Territoriaux Intégrés est un levier stratégique pour le développement durable et équilibré des territoires. Il offre une opportunité unique pour renforcer l'efficacité des politiques publiques locales tout en mobilisant une diversité de ressources financières. Cette approche intégrée permet ainsi d'optimiser les impacts des projets financés tout en assurant une cohérence d'ensemble dans la transformation durable du territoire.

I. Diagnostic partagé du territoire de la CASUD

A. Présentation générale

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du SUD (CASUD) regroupe 4 Communes : l'Entre-Deux, Saint-Joseph, Saint-Philippe et Le Tampon. Elle s'étend sur une superficie de 56 460 hectares et compte 130 598 habitants, avec une densité moyenne de 238 hab/km².

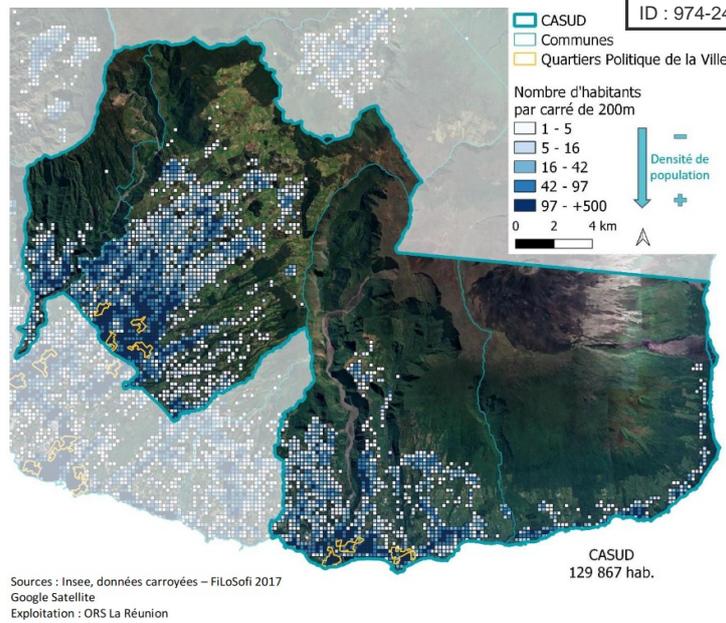


Source : www.ors-reunion.fr

Le territoire de la CASUD se situe au cœur de l'aire volcanique des Hauts et Sud de la Réunion et bénéficie par conséquent d'une situation exceptionnelle pour affirmer et valoriser un patrimoine naturel, un art de vivre autour de la ruralité et un environnement ancré dans les paysages et l'offre d'écotourisme unique. Par ailleurs, le territoire présente une tradition autour des activités agroforestières qui sont tout à la fois source de qualité pour les habitants et d'attractivité pour les touristes, mais également gisement d'emploi à l'avenir dans une visée de préservation et d'entretien des paysages notamment dans les Hauts de la Réunion.

Une population croissante ...

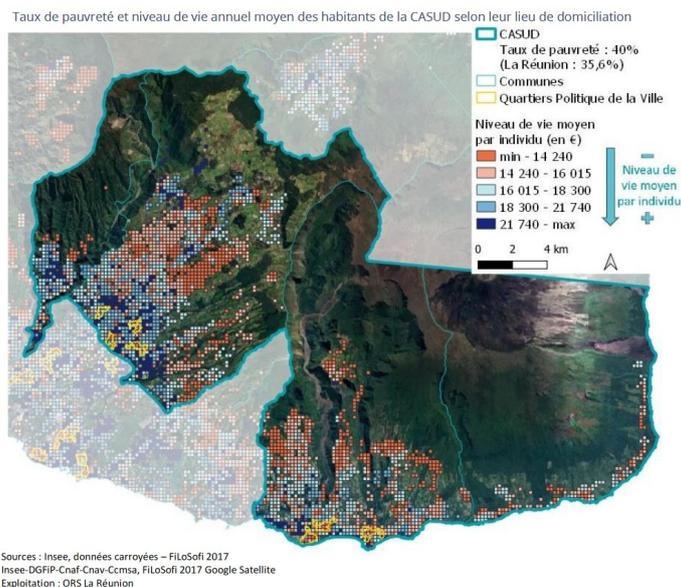
Le Bassin Sud représente le plus fort poids de population des microrégions de l'île en réunissant sur son territoire 36 % de la population réunionnaise, devant le TCO (25 %), la CINOR (23 %) et la CIREST (15 %) : soit 177 999 habitants pour la CIVIS et 130 598 habitants pour la CASUD. Les projections font apparaître un gain de population plus important au niveau de la Commune du Tampon par rapport au reste du bassin sud. Si les prévisions se confirment, les 100 000 habitants supplémentaires se répartiront majoritairement dans les pôles secondaires et particulièrement au Tampon avec 30 000 habitants de plus.



... avec des besoins à satisfaire

Aussi, la CASUD doit garantir une production importante de logements, et une densification des pôles urbains pour permettre l'accueil de 70 000 nouveaux logements en structurant l'armature urbaine du territoire en fonction des capacités de développement des pôles urbains tout en accompagnant les opérations de réhabilitation.

En 2021, la majorité des logements du territoire sont des maisons individuelles (résidences principales) et près de la moitié des résidences principales ont été construites entre 1991 et 2018. Les logements vacants représentent 6,3% du parc. En 2021, les habitations de fortune, les cases traditionnelles, les maisons ou immeubles de bois représentent 10% des résidences principales de l'intercommunalité (INSEE, 2021).



Il est ainsi nécessaire de prendre en compte le niveau de ~~vie des habitants tout en~~ proposant un développement urbain maîtrisé tout en préservant la qualité du cadre de vie qui passent par la création d'espaces publics, de services de proximité, de cheminements doux, ...

En effet, le revenu médian de la population est inférieur à la moyenne nationale et est l'un des plus bas des intercommunalités de l'île. Ces inégalités sont notables notamment entre les zones rurales et urbaines.

Le taux de pauvreté est significativement élevé, + 30 %, sur le territoire de la CASUD, ce qui reflète les difficultés socio-économique de l'île notamment dans les zones rurales. Les taux de pauvreté des Communes membres sont les suivantes (données INSEE 2019) :

- Entre-Deux : 34 %
- Tampon : 37 %
- Saint-Joseph : 46 %
- Saint-Philippe : 53 %, un des taux les plus élevés de l'île

Les taux sont bien supérieurs à celui de la moyenne nationale qui est de 14 % pour la France métropolitaine. Le taux moyen de pauvreté à la Réunion s'élevait à 38 % en 2018 (le seuil de pauvreté étant fixé à 1 100 €/mois en France).

Ces taux sont élevés et cela s'explique par les facteurs suivants :

- chômage élevé et par conséquent source de revenu moindre. Le taux de chômage des 15-64 ans atteint 34,7 % en 2021 (source INSEE),
- isolement géographique : situation géographique plus isolé de son faible développement économique avec un faible taux d'infrastructures,
- inégalités économiques : les écarts de revenus entre les zones urbaines et zones rurales. De plus, une grande proportion des emplois disponibles est peu qualifiée, avec de nombreux contrats à durée déterminée (CDD) et des emplois saisonniers. Cela engendre une précarité de l'emploi pour une partie de la population active et une forte dépendance aux aides sociales,
- niveau de qualification peu élevé. En 2019 , la proportion de la population sans diplôme (personnes âgées de 15 et +) sans diplôme est de plus de 25 % en moyenne pour la CASUD. La proportion moyenne de la population ayant obtenu le baccalauréat ou plus est de 31 % (ce taux est de 25 % pour la Commune de Saint-Philippe).

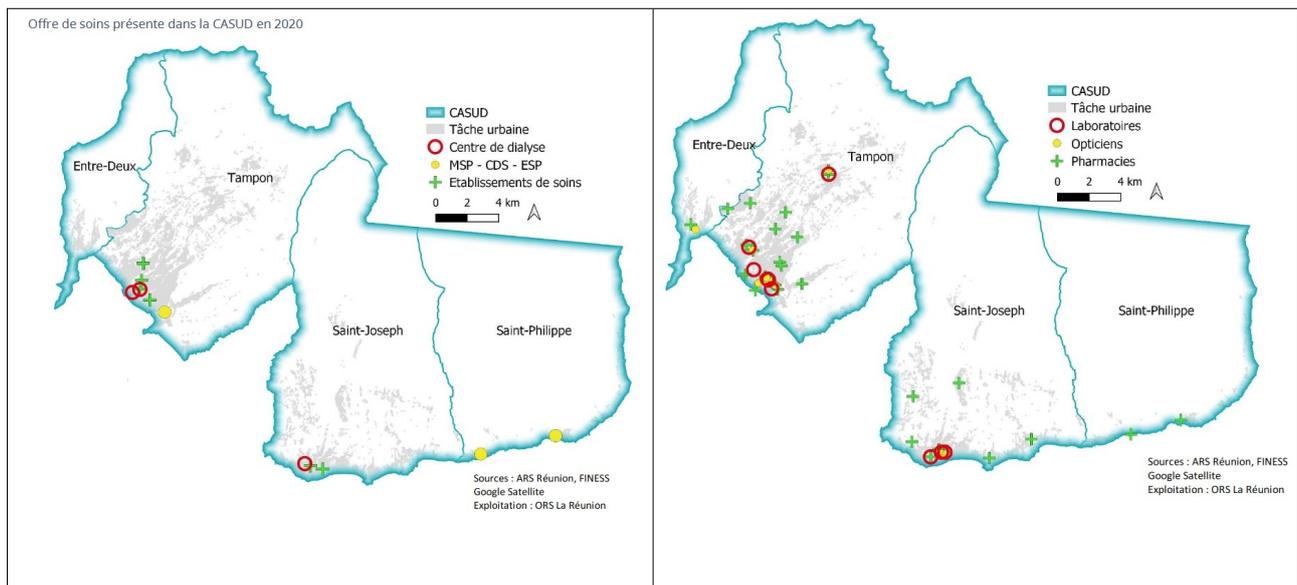
Une économie multipolaire

D'un point de vue économique, l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale représentent 47,5% des emplois, suivi par le commerce, les transports et services qui représentent 32% des emplois. La CASUD profite de son patrimoine naturel, avec des sites comme le volcan du Piton de la Fournaise, le Sud Sauvage et de nombreux sentiers de randonnée. Le tourisme constitue ainsi une source d'emploi et de revenus croissante. La construction et l'agriculture représentent respectivement près de 8% des emplois. Le secteur agricole est un pilier de l'économie casudienne où la culture de la canne à sucre et l'élevage ont un rôle important. Le maraîchage se développe. On compte le plus grand nombre d'agriculteurs sur le territoire soit 1852. Ainsi, plus de 50 % des

vendeurs et 43 % des acheteurs du marché de gros sont des acteurs de la CASUD. Le marché de gros propose près de 20 % de la production locale en fruits et légumes. La production de vanille, notamment à Saint-Philippe, contribue aussi à l'économie locale. L'industrie constitue une faible part des emplois du territoire (< 5%) bien que le secteur de la transformation agroalimentaire est actif. La grande majorité des établissements actifs employeurs (76%) sont des très petites entreprises (entre 1 à 9 salariés).

L'offre de santé

L'offre de santé est principalement concentrée dans les zones urbaines des villes du Tampon et de Saint-Joseph au détriment des zones les plus éloignées.



Mobilité et infrastructures

La CASUD est relativement bien desservie en infrastructures routières, bien que certaines zones rurales restent enclavées. De plus, le territoire présente une forte dépendance à la voiture. Le taux d'équipement automobile des ménages est de 75,7% et 83% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture/camion/fourgonnette contre 3% en transport en commun (INSEE, 2021).

De nombreux problèmes de congestion du trafic routier aux abords de ville et des artères principales desservant les quartiers les plus peuplés sont constatés. A titre d'exemple, une étude circulatoire effectuée en 2022 sur la Commune du Tampon indique que les trafics journaliers actuels sont classés au plus haut niveau de congestion avec plus de 21 000 véhicules par jour sur certains axes. De plus, au vu des forts enjeux démographiques et d'urbanisation l'étude conclue qu'à l'horizon 2040 l'infrastructure routière actuelle ne permettra pas de répondre aux besoins de déplacements.

Aussi et ce afin d'encourager l'offre multimodale de son territoire, la CASUD initie des projets multiples. En 2023, la halte routière de Saint-Philippe a été livrée ainsi que la gare

routière de la Châtoire qui permettent une circulation plus efficiente des bus et les différents échanges entre les lignes (régionales et intercommunales) tout en offrant des espaces prônant la mobilité douce (espaces de stationnement vélo, ...). En parallèle, la CASUD a également commencé à expérimenter la location de vélos à assistance électrique pour permettre une alternative au tout voiture.

Il est à noter que la CASUD est actionnaire du syndicat mixte de l'aéroport de Pierrefonds. L'aéroport est un équipement structurant et de proximité avec des opportunités de développement de fret de marchandises notamment en termes d'export.

Développement des énergies renouvelables

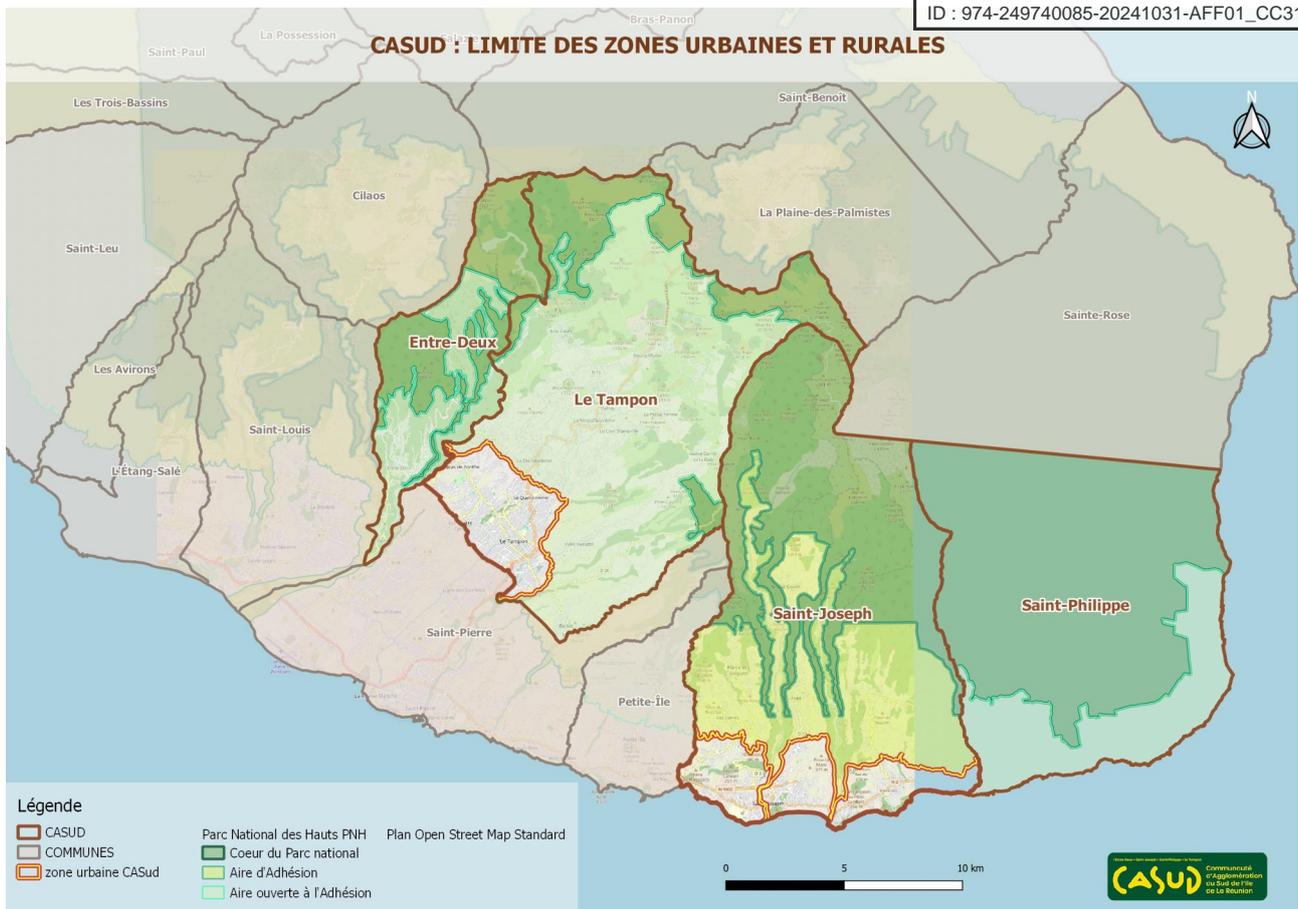
Avec une dépendance énergétique encore élevée aux énergies fossiles, l'objectif est de renforcer l'autonomie énergétique du territoire tout en valorisant les ressources locales. En 2022, la part des énergies renouvelables dans la production électrique de La Réunion était de 38%, un chiffre que la CASUD souhaite augmenter à travers des projets ambitieux. Parmi ces initiatives, le développement de la géothermie occupe une place centrale. Grâce à son potentiel volcanique, la CASUD pourrait exploiter cette source d'énergie pour couvrir une part significative des besoins énergétiques, permettant ainsi de rendre une partie du territoire autonome en électricité. Le projet géothermique pourrait générer des capacités de production estimées à 20 MW, soit l'équivalent de la consommation de 40 000 foyers.

En parallèle, un projet de méthanisation est également en cours de développement avec pour objectif de créer un cercle vertueux de gestion des déchets organiques. Ce projet consiste à transformer les déchets organiques (30 000 tonnes par an) en biogaz, une source d'énergie renouvelable pour l'équivalent de 5 000 foyers, et en digestat, un fertilisant naturel réintroduit dans les sols agricoles. Cette démarche contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en favorisant l'agriculture durable et la préservation des sols en libérant des surfaces grevées par les effluents d'élevage et potentiellement une nouvelle source de revenu via le digestat. Ces initiatives démontrent l'engagement de la CASUD à renforcer son autonomie énergétique tout en préservant ses ressources naturelles et en créant de nouvelles opportunités économiques.

CASUD : un territoire rural et urbain

Partant du constat de la ruralité marquée du territoire de la CASUD, il est primordial d'assurer un équilibre harmonieux entre les zones des hauts, plus rurales et isolées, et les zones urbaines, afin de garantir un développement cohérent et inclusif pour l'ensemble de la population.

La répartition des deux zones est matérialisée par la cartographie du Parc National de la Réunion. Ainsi, les zones rurales et urbaines de la CASUD se représentent comme suit :



Cet état d'état des lieux a notamment permis de conforter l'entité CASUD et la feuille de route à formaliser pour son avenir.

B. L'entité CASUD et sa démarche concertée du Projet de Territoire

CASUD et ses compétences

Depuis sa création, la CASUD a concentré son action autour de trois orientations majeures qui se traduisent dans les moyens mobilisés au service du territoire :

- un effort continu dans les investissements portant sur les travaux d'eau et d'assainissement qui s'expliquent notamment par sa situation géographique sur la zone des Hauts et des mi-pentes avec une nécessité de rattrapage en la matière ainsi qu'une fiabilisation du réseau en cas d'intempéries ;
- une organisation de la collecte et des traitements des déchets sur l'ensemble du territoire en vue de garantir la préservation de l'environnement et l'accès aux populations des quatre Communes à un service adapté et accessible ;
- une organisation renforcée et améliorée en continu de la desserte et des mobilités à l'ensemble des populations, notamment les plus modestes, les étudiants et les actifs pour renforcer l'accessibilité du territoire.

La CASUD exerce un ensemble de compétences, à la fois obligatoires et facultatives, qui lui permettent de structurer et d'accompagner le développement du territoire. Parmi ces compétences obligatoires figurent la gestion des déchets, l'aménagement de l'espace, l'eau et l'assainissement, tandis que les compétences facultatives incluent le soutien au développement économique, le tourisme, et la promotion des énergies renouvelables, contribuant ainsi à une gestion territoriale intégrée et durable.

Les compétences obligatoires :

- Développement économique,
- Aménagement de l'espace communautaire et transports en commun
- Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés,
- Assainissement,
- Eau,
- GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU),
- Équilibre social de l'habitat sur le territoire,
- Politique de la ville,
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Les compétences facultatives :

- Protection et mise en valeur de l'environnement (dont les projets de géothermie et de méthanisation),
- Système d'Information Géographique (SIG),
- Signalétique touristique
- toilettes publiques sur les sites touristiques
- transports périscolaires
- fourrière animale et l'enlèvement de cadavres d'animaux,
- Agenda 21,
- Haut débit,
- informatisation des écoles,
- participation au capital des Sociétés d'Économie Mixte (SEM) et Sociétés Publiques Locales (SPL) dotées d'un objet conforme aux compétences de l'intercommunalité.

Démarche concertée autour d'une stratégie territoriale du Projet de Territoire

Dès 2021, la CASUD a souhaité formaliser sa feuille de route autour de son Projet de Territoire. Pour ce faire, des rencontres partenariales ont été menées avec l'ensemble des acteurs ainsi que les partenaires du territoire pour conforter le souhait de travailler ensemble et de manière pragmatique.

Les partenaires initiaux sont :

- la préfecture et la DEAL antenne Sud – point d'entrée de proximité avec les services de l'État ;
- ILEVA - syndicats en charge de la gestion des déchets ;
- CIVIS – communauté d'agglomération voisine où des stratégies communes telles que le SCOT ou le Groupe d'Actions Locales (GAL) existent mais également une réalité de bassin et des projets à mettre en concordance telles que la Station d'Épuration des Eaux Usées (STEU) de Pierrefonds, la gestion des ravines et leurs impacts notamment en fortes intempéries.

Le Projet de Territoire n'était pas formalisé et en cours de co-construction, une mobilisation des acteurs du territoire avec pour objectif une démarche collaborative était privilégiée afin de partager un langage commun et dessiner une feuille de route et des valeurs communes.

En parallèle, des rencontres ont débuté avec les Communes membres et les satellites pour avoir et partager une image à l'instant T du territoire. Les satellites associés ont été :

- Syndicat Mixte Etude et Prospective (SMEP) qui a notamment la charge du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Grand Sud ;
- Société Publique Locale (SPL) Office de Tourisme Intercommunal (OTI) en charge de la mise en œuvre du rayonnement touristique du territoire ;
- SODEGIS, établissement public local principalement en charge de la politique et la stratégie autour du logement et de toutes ses composantes (construction, location, maintenance).

Le 10 septembre 2021, lors du conseil des Maires une présentation de la démarche Projet de Territoire a été réalisée avec une vision généraliste des premiers échanges avec les acteurs du territoire.

Fin 2021, la CASUD est sollicitée par les services de l'État pour l'élaboration du Contrat pour la Réussite à la Transition Écologique - CRTE (initialement Contrat pour la Relance à la Transition Écologique). Le CRTE se veut être un contrat intégrateur qui prend pour base le Projet de Territoire. En décembre 2021, le protocole d'engagement est validé en Conseil Communautaire.

L'année 2022 a permis de mettre en place deux ateliers internes de coconstruction sur le diagnostic du territoire et les projets à prioriser suivant les thématiques liées aux orientations stratégiques. En avril 2022, les agents de la CASUD et des Communes ont été associés et en octobre 2024 avec les élus communautaires et communaux.

L'année 2022, a permis également la rencontre avec d'autres acteurs du territoire en lien avec les projets portés par les Communes tels que le Projet Alimentaire Territorial, la gestion des déchets notamment les biodéchets, ...

En novembre 2022, un état d'avancement de la démarche et des projets à prioriser ont été présenté dans chacune des Communes membres. L'objectif était de continuer à partager un langage commun, enrichir le diagnostic et conforter les priorités à venir.

2023 la démarche de concertation s'est voulu plus large avec la population. L'objectif était d'une part rappeler les compétences de la CASUD, expliquer la démarche autour du Projet de Territoire, avoir le diagnostic ressenti et les projets à prioriser émanant du terrain. Certaines recommandations ont été remontées de la population notamment une vigilance à maintenir sur la qualité de la vie, davantage d'animation dans les quartiers, revoir le gabarit des bus, plus de logements sociaux, plus d'aménagements pour les Personnes à Mobilités Réduites, des services publics plus proches, sécurité dans les villes, ...

En parallèle, le Conseil de Développement (CODEV), installé en juin 2023, a pu prendre connaissance du Projet de Territoire et donné son avis sur la forme du document et son fonds. Les membres du CODEV ont ainsi esquisser des projets à prioriser en lien avec les axes majeurs de la collectivité et en fonction de ses compétences.

En juillet 2023, le Projet de Territoire de la CASUD a été présenté, en séance plénière, à l'ensemble des partenaires administratif, technique et financiers de l'île. Les objectifs étaient de partager notre feuille de route casudienne et de rappeler l'importance d'entretenir des relations fluidifiées entre les différents services pour l'aboutissement des projets pour notre population.

Les travaux préparatoires pour la rédaction de la stratégie ITI ont été très largement inspirés de cette démarche et se sont vus complétés par des rencontres avec chacune des Communes membres en septembre 2024.

Le 9 octobre 2024, une rencontre d'échange et de revue de projet a été mise en place avec la CASUD et ses Communes membres en lien avec la Région.

Analyse Atouts Faiblesses Opportunités et Menaces (AFOM)

A partir du diagnostic initial, l'analyse AFOM ci-dessous permet de dresser un état des lieux synthétique des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la CASUD. Elle met en lumière les points forts à valoriser et les fragilités à surmonter, tout en identifiant les opportunités à saisir et les menaces à anticiper pour un développement territorial équilibré et durable.

Faiblesses	Atouts
<ul style="list-style-type: none"> - un environnement fragilisé par le réchauffement climatique et le besoin d'entretien du parc agroforestier - un modèle de consommation qui ne favorise pas le développement ou le maintien d'une agriculture diversifiée - une production agricole qui n'offre pas de labels ou de circuits courts à même de générer une plus forte valeur ajoutée aux exploitants <ul style="list-style-type: none"> - un fort taux de chômage et une population peu diplômée - population vieillissante avec de forts besoins en équipements de proximité - une offre touristique peu référencée et des équipements manquants pour fixer et organiser les déplacements touristiques - une congestion des transports et un manque d'interconnexion et de voies douces qui freinent le développement du territoire - une carence de services en matière d'animation, de services à forte valeur ajoutée - une trajectoire résidentielle à construire et à mieux coordonner sur l'ensemble du territoire avec des équipements de proximité adaptés - une offre locative ou adaptée aux faibles revenus carencée notamment par les contraintes foncières et réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> - un environnement naturel exceptionnel et une situation géostratégique dans le Grand Sud - un cadre de vie caractérisé par sa qualité, la diversité des paysages naturels - une identité rurale et historique connue et reconnue qui se traduit par une activité agricole dynamique et diversifiée - une forte complémentarité entre les Communes membres en termes d'activités, de paysages et d'atouts naturels - une desserte et des équipements de transport qui favorise l'activité économique et concourt à l'attractivité résidentielle du territoire - des centres villes ou centres bourgs qui présentent une offre de services de proximité adaptée aux besoins - une offre résidentielle adaptée en grande partie aux besoins des ménages et des actifs - une augmentation de la population

Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> - un vieillissement de la population pas toujours anticipé en termes d'équipements et de services <ul style="list-style-type: none"> - un tissu agricole pas encore positionné sur les nouveaux besoins et filières (peu de circuits courts, labels en agroécologie...) - une économie locale vulnérable et fluctuante - une offre locative et d'hébergement qui n'est plus adaptée aux besoins actuels - montée de l'incivilité si offre de service public non adéquat - des investissements majeurs sur les enjeux de l'eau, de l'assainissement de la voirie qui questionnent sur la soutenabilité financière - une pression accrue sur la capacité à traiter durablement les enjeux liés aux déchets - une offre foncière qui se réduit et questionne l'aménagement à venir - une population aux revenus très modestes et à un niveau de qualification pas toujours adaptée aux nouvelles filières d'emploi - une autonomie énergétique à construire et qui questionne sur la dépendance aux ressources fossiles 	<ul style="list-style-type: none"> - une tendance de consommation touristique mondiale en parfaite adéquation avec les atouts et les richesses du territoire - une création d'une marque territoriale touristique permettant de fédérer les acteurs - une évolution des modes de vie et des besoins des usagers (nature et cadre de vie) qui rend le territoire attractif et adapté à ces besoins - une sensibilisation plus forte des populations pour un mode de vie rural et une alimentation saine qui correspond aux atouts du territoire <ul style="list-style-type: none"> - une utilisation efficiente des ressources avec des projets de réutilisation des eaux usées et/ou de lavage des unités de potabilisation - le développement à venir d'une offre locative ou d'hébergement qui pourra répondre aux besoins en matière de trajectoire résidentielle - une offre foncière dédiée aux entreprises en fort développement et intégrant les nouveaux besoins (tiers lieux, numérique) - un soutien et un accompagnement de filières d'avenir (économie circulaire, services à la personne, éducation et formation) - un développement et une structuration de l'offre touristique qui accompagne le redémarrage de la fréquentation dans l'île

Le territoire de la CASUD bénéficie d'une histoire profondément marquée par l'agriculture, jouant un rôle de « grenier alimentaire » pour l'île. Cet héritage agricole est encore visible dans ses modes de vie et ses paysages. De plus, la richesse naturelle du territoire, avec sa faune et sa flore exceptionnelles, représente un atout considérable.

Cependant, cette richesse naturelle est très fragile, avec des ressources en déclin et des espèces menacées. Par ailleurs, le territoire fait face à plusieurs défis socio-économiques, notamment un taux de chômage élevé chez les jeunes, une hausse des loyers, et une demande croissante en logements.

Pour faire face à ces enjeux, la CASUD a la possibilité de ~~s'impliquer activement dans la~~ revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes. En accompagnant ses Communes membres sur des projets d'équipements de proximité, la CASUD peut renforcer la cohésion sociale, favoriser le bien-vivre ensemble, et proposer des modes de vie adaptés aux défis du réchauffement climatique.

Les pressions liées à l'urbanisation, à la hausse des prix de l'immobilier, et aux demandes croissantes en équipements pourraient compliquer ces efforts, tout comme la vulnérabilité des ressources naturelles.

Cette synthèse permet de présenter les enseignements et permettra ainsi d'orienter les réflexions stratégiques et définir des axes de travail pour renforcer l'attractivité et la résilience du territoire.

Les enseignements

La CASUD se trouve dans un environnement privilégié, propice à un développement axé sur le tourisme et l'agriculture. Afin de maximiser ces atouts, il est essentiel de poursuivre et renforcer les efforts de valorisation des ressources naturelles, tout en accompagnant les porteurs de projets dans les domaines de l'écotourisme, des services de proximité et de la préservation des paysages.

Développement touristique et aménagement durable

La proximité des aires volcaniques constitue un potentiel unique, justifiant la consolidation des investissements et aménagements futurs pour créer des circuits touristiques d'envergure régionale. Cette stratégie doit inclure une mobilisation des partenaires et une réflexion élargie aux Hauts pour anticiper les risques de dégradation liés aux intempéries et aux crues. Une gestion renforcée des ravines et un entretien du parc agroforestier s'avèrent nécessaires pour préserver cet environnement.

Dynamique résidentielle et qualité de vie

La CASUD peut se distinguer en répondant aux besoins de sa population, en particulier à travers une offre résidentielle adaptée, incluant le vieillissement de la population. Cette offre doit être pensée en lien avec les Communes membres, tout en s'intégrant aux enjeux de mobilité, de services de proximité.

Infrastructures et gestion des ressources

La gestion des ressources en eau et assainissement est une priorité. Les travaux liés aux réseaux hydrauliques, à l'assainissement des eaux usées, à la gestion des eaux de pluie et usées, ainsi qu'aux ravines, doivent être poursuivis pour prévenir les risques environnementaux.

La ressource en eau doit être préservée et optimisée pour protéger notre biodiversité et subvenir à nos besoins en alimentation tout en envisageant les réutilisations possibles.

Inclusion sociale et accès à l'emploi

La CASUD doit intensifier ses efforts pour favoriser l'insertion des populations actives, en particulier les plus fragiles et éloignées de l'emploi. Une meilleure coordination avec les

acteurs de la formation professionnelle et de l'enseignement est nécessaire pour aligner les compétences locales aux besoins du marché du travail.

Agriculture et circuits courts

Forte de sa tradition agricole, la CASUD peut devenir un territoire d'avenir en soutenant les filières à forte valeur ajoutée, en promouvant les circuits courts et la labellisation des producteurs locaux. Cet effort doit s'accompagner d'un soutien au tissu artisanal et commercial, notamment en orientant les entrepreneurs vers une offre de services de proximité plus adaptée aux besoins actuels.

Mobilités durables

L'amélioration de l'offre de mobilité est essentielle pour renforcer l'attractivité des centres-bourgs. En misant sur l'intermodalité et les mobilités douces (vélos, piétons), la CASUD peut créer un maillage efficace entre les différents espaces du territoire, contribuant ainsi à son développement durable.

Tourisme d'excellence et écotourisme

En s'appuyant sur la notoriété de la destination du Grand Sud, la CASUD peut consolider son offre touristique par un travail de recensement, de labellisation et de promotion de ses sites naturels. L'ambition de faire du territoire une destination d'excellence en écotourisme passe par la fédération des acteurs locaux et le développement de filières clés, telles que la coopération avec le GAL pour la création du sentier Fah'Âme, valorisant les richesses naturelles du territoire.

Diversification économique et formation

La diversification de l'économie locale est un levier pour contrer les difficultés liées au chômage et à la précarité. Le développement des infrastructures, notamment de mobilité, est crucial pour faciliter l'accès à l'emploi. Parallèlement, l'accès à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur doit être renforcé, notamment pour améliorer l'insertion des jeunes sur le marché du travail.

En somme, la CASUD possède de nombreux atouts pour se transformer en un territoire dynamique, alliant développement touristique, agricole, résidentiel et environnemental, tout en s'assurant d'un développement économique inclusif et durable.

II. La stratégie de territoire

A. Rappel des divers documents stratégiques existants

La CASUD dispose de plusieurs documents stratégiques qui permettent de mettre en œuvre le projet de mandature. En 2023, le Projet de Territoire a été formalisé pour coordonner l'ensemble de ses documents et structurer les différentes actions de manière cohérente avec pour fil conducteur la transition écologique et la cohésion sociale.

Ces documents stratégiques sont essentiels pour coordonner les politiques d'aménagement, d'urbanisme, de mobilité et d'environnement de la CASUD.

L'ensemble des documents stratégiques du territoire est le suivant :

Contrat, période	Période ou date de signature, adhésion, validation
Schéma d'Aménagement Régional SCOT Grand Sud	Révision en cours 18/02/2020
Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et Règlement National d'Urbanisme (RNU) pour Saint-Philippe	Entre-Deux : validation en 2024, Le Tampon : approuvé en 2018, Saint- Joseph : approuvé en 2019, Saint- Philippe : révision en cours
Projet de Territoire de la CASUD Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)	Août 2023 Juillet 2023
Plan Départemental de l'Habitat Programme Local d'Habitat Intercommunal (PLH) période 2019-2025	2019 Bilan en cours pour le PLHI et projection sur le nouveau programme à venir
Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES sur la base des données 2022)	2019-2025 Validé en 2023
Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) Plan de Mobilité	PCET validé en 2013, PCAET en cours d'élaboration Validé en 2020
Schéma Départemental d'Aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022- 2027	Adopté en 2022
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – SAGE Sud	Approuvé en 2006, en cours de révision
Plan Eau-DOM / Contrat de Progrès 2019- 2023	En cours de révision
SDAEP 2014-2019	En cours de révision
SDAEU 2014-2019	En cours de révision
Programme d'Actions de Protection contre les Inondations – Tampon 2014-2024	Validation en octobre 2015 en cours de révision
Programme d'Actions de Protection contre les Inondations – Saint-Joseph	Validation en décembre 2016 en cours de révision

Contrat, période	Période ou date de signature, adhésion, validation
Programme d'Actions de Protection contre les Inondations – Saint-Joseph Rivière des Galets	Validation en décembre 2016 en cours de révision
Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchets (PRPGD)	Juin 2024
Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	2022-2028
Programme d'Actions Territorialisées avec CITEO	2021-2025
Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)	Fin 2022
Convention chapeau Intercommunale Opération Revitalisée du Territoire (ORT)	2020 et avenantée en 2024 pour intégration des villes du programme PVD
Programme « Action Cœur de ville » engagé sur la commune de Saint-Joseph	ACV 2 de 2024 à 2030
Programme Petite Ville créole de Demain de l'Entre-Deux	Décembre 2021
Programme Petite Ville de Demain de Saint-Philippe	Janvier 2022
Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'Entre-Deux	2023
Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi	Approuvé en 2023 pour la période 2021-2027

B. Les grandes orientations de la stratégie du Projet de Territoire

De l'analyse AFOM et des enseignements mis en exergue, les quatre Maires se sont accordés sur les Orientations Stratégiques (OS) du Projet de Territoire correspondant à des valeurs communes, à savoir :

- ✓ OS 1 : protéger notre biodiversité et renforcer notre autonomie énergétique pour le bien-être de notre population
- ✓ OS 2 : réaffirmer notre identité rurale et environnementale, notamment à travers une agriculture durable pour tendre à une alimentation saine
- ✓ OS 3 : renforcer l'attractivité économique du territoire tout en proposant une montée en compétence à travers une offre de formation aux métiers de demain
- ✓ OS 4 : être pro-acteur de la transition écologique en se prévalant de l'économie circulaire.

Ces orientations visent à répondre à trois enjeux majeurs :

- assurer un développement maîtrisé et équilibré du territoire en tenant compte des enjeux de transitions environnementales et écologiques par le renforcement et la poursuite des investissements majeurs dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, des aménagements de voirie, de la gestion des ravines, des eaux de pluie, ...

- maintenir et renforcer l'attractivité économique, touristique, commerciale du territoire en accompagnant les acteurs et les porteurs de projet sur le renforcement et le renouvellement de l'offre de service de proximité aux usagers par la poursuite du maillage en termes de mobilités durables, d'aménagement des zones d'activité économique, à une offre résidentielle adaptée ;
- contribuer à l'insertion et l'inclusion de toutes les populations par une offre éducative, de formation professionnelle tout au long de la vie, par le développement de nouveaux emplois dans le domaine du tourisme de proximité, de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire, ...

Dans ce cadre, les actions prioritaires définies par Orientations Stratégique (OS) du **Projet de Territoire** sont les suivantes :

OS1 - Protéger notre biodiversité et renforcer notre autonomie énergétique pour le bien-être de notre population

La CASUD intégrera dans sa planification opérationnelle des programmes d'actions et des partenariats ciblés autour des priorités suivantes :

- Renforcer les investissements en matière de sécurisation, modernisation, mise à niveau et potabilisation des ressources en eau
- Amorcer et renforcer les travaux portant sur la gestion des eaux pluviales
- Mobiliser des ressources pour décliner le plan d'action issu du PCAET visant à faire de la CASUD un territoire rural, écologique, et agréable à vivre, tout en valorisant la protection de l'environnement
- Rechercher de nouvelles sources d'énergie, moderniser les équipements publics, et encourager les habitants à améliorer l'efficacité énergétique de leurs logements, avec pour objectif de rendre le territoire énergétiquement autonome et résilient.

OS 2 - Réaffirmer notre identité rurale et environnementale, notamment à travers une agriculture durable pour tendre à une alimentation saine

Les services de la CASUD mobiliseront les ressources existantes en partenariat avec les Communes membres autour de programmes d'action visant à sensibiliser et accompagner les populations et les acteurs économiques autour des enjeux de préservation de l'environnement :

- Explorer la faisabilité d'unité de méthanisation permettant de préserver les sols, générer une nouvelle source d'énergie mobilisée avec une possibilité de développer une offre de transport collective durable et à faible impact environnemental, une nouvelle source de revenu pour les agriculteurs et de nouveaux produits dérivés
- Accompagner les Communes membres au travers de la démarche Projet Alimentaire Territorial (PAT) inscrite dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD) afin de sensibiliser les populations aux nouveaux enjeux alimentaires et promouvoir un modèle agricole durable et local
- Étudier la mise en place d'une brigade de l'environnement permettant de renforcer

- la démarche de sensibilisation et de préservation de l'écosystème naturel
- Anticiper les impacts liés à l'augmentation du coût de l'eau en favorisant une réutilisation

OS3 - Renforcer l'attractivité économique du territoire tout en proposant une montée en compétence à travers une offre de formation aux métiers de demain

La CASUD poursuivra ses efforts pour développer l'économie locale et l'adéquation des qualifications de sa population active :

- Renforcer les investissements en matière d'aménagement des zones d'activités en veillant à leur accessibilité et leur connexion avec les autres infrastructures économiques
- Amorcer et renforcer les équipements (gares routières) et les dessertes en matière de transport collectif pour accompagner les déplacements des populations, actifs et étudiants
- Mobiliser les dispositifs existants pour soutenir l'insertion et l'accompagnement des populations fragiles en offrant des parcours professionnels adaptés
- Accompagner l'offre en logement et proposer des services adaptés aux besoins de la population
- Attirer les entreprises des secteurs émergents (services, énergies renouvelables, numérique) afin de créer de nouvelles filières économiques
- Favoriser l'expérimentation et l'émergence de nouvelles formes d'organisation du travail (télétravail, travail collaboratif...) pour répondre aux aspirations et aux besoins actuels des actifs

OS4 - Être pro-acteur de la transition écologique en se prévalant de l'économie circulaire

La CASUD continuera d'investir dans des actions de préservation environnementale et de promotion de l'économie circulaire :

- Accompagner et investir dans l'émergence d'une véritable offre de service public en matière d'économie circulaire, vecteur d'emploi et de réponse durable aux enjeux des déchets
- Assurer un maillage au plus près des Communes par la mise en œuvre d'équipement de proximité...
- Sensibiliser et informer les populations et les usagers au tri sélectif et à l'adoption d'un mode de consommation plus adapté aux enjeux environnementaux
- Accompagner et sensibiliser les propriétaires et locataires aux enjeux de la rénovation énergétique en les orientant vers les dispositifs existants
- Promouvoir la complémentarité entre les transports collectifs et les modes de déplacement doux (vélo, marche)
- Répondre aux enjeux sanitaires de l'errance animale par la mise en place de fourrières.

Dans la continuité des orientations stratégiques établies et en réponse aux enjeux majeurs identifiés, la stratégie Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) du programme européen 2021-2027 permettront d'accompagner la feuille de route de la CASUD.

III. La stratégie ITI

La stratégie de développement territorial intégré, en cohérence avec la stratégie globale du territoire de la CASUD, intervient sur les thématiques dite ITI relevant des objectifs stratégiques 1, 2 et 5 du programme européen 2021-2027.

Avec pour objectif de construire un territoire durable et résilient cette stratégie de développement territorial de la CASUD s'articule autour de 5 axes qui sont en cohérence avec les orientations stratégiques du projet de territoire. L'axe 5, présente un volet « territorialisation des actions » sur le fond il reprend les orientations stratégiques mais par le biais d'actions dites de proximité.

1. La compétitivité des PME, renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs. Ce qui s'inscrit dans le premier objectif stratégique du FEDER i.e. une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante de la connectivité régionale aux TIC
2. Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes. Ceci s'inscrit dans l'objectif stratégique 2 de l'Europe i.e. une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie sans carbone, par la promotion d'une transition énergétique propre et équitable et de la prévention et de la gestion des risques.
3. Gestion durable de l'eau, favoriser l'accès à une eau de qualité et une gestion durable de l'eau qui s'inscrit dans le même objectif stratégique que précédemment.
4. Mobilité durable, favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone qui s'inscrit également dans le même objectif stratégique que précédemment.
5. Territorialisation des actions qui s'inscrit dans l'objectif stratégique 5 du programme FEDER i.e. une Europe plus proche des citoyens, par la promotion du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales. Cet axe se décompose en deux sous axes visant à encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans (1) les zones urbaines et (2) ailleurs que dans les zones urbaines.

A. FEDER : Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) hors OS 5

Axe 1 – Compétitivité des PME

Renforcer la compétitivité des PME sur le territoire de la CASUD en structurant l'offre immobilière d'entreprise via la création et/ou la modernisation de zones d'activité est une priorité pour plusieurs raisons stratégiques.

Les PME sont essentielles à l'économie locale et nationale, représentant la majorité des entreprises en France. Elles jouent un rôle crucial dans la création d'emplois et l'innovation. Cependant, elles font face à des défis croissants, notamment la concurrence accrue des grandes entreprises et les exigences réglementaires complexes. Renforcer leur compétitivité est donc vital pour assurer leur pérennité et leur croissance.

La création et la modernisation des Zones d'Activité permettent la structuration de l'offre immobilière d'entreprise. Créer des zones d'activité adaptées aux besoins spécifiques des PME inclut notamment :

- des espaces adaptés : Fournir des infrastructures modernes qui répondent aux exigences technologiques actuelles.
- un accès facilité : Améliorer l'accessibilité pour attirer de nouvelles entreprises et favoriser les échanges économiques.
- des synergies entre entreprises : Regrouper différentes PME dans un même espace peut stimuler l'innovation par le partage de ressources et d'idées.

La structuration de l'offre immobilière d'entreprise est donc une démarche stratégique pour la CASUD, visant à renforcer la compétitivité des PME sur son territoire. En modernisant les zones d'activité et en soutenant l'innovation, la CASUD contribue non seulement à la croissance économique locale mais aussi à la durabilité du tissu entrepreneurial régional.

Enfin, le soutien à la création de structures d'accueil d'activités commerciales et artisanales de type écobox dans les zones des hauts est primordial afin de maintenir une économie de proximité pour valoriser les produits du terroir bruts ou transformés.

Axe 2 – Adaptation au changement climatique

La CASUD est confrontée à des enjeux environnementaux croissants dus au changement climatique, notamment l'augmentation des événements climatiques extrêmes. En intégrant des approches fondées sur les écosystèmes, la CASUD doit renforcer la résilience de son territoire. Cela inclut notamment la préservation et la restauration des milieux naturels peuvent atténuer les impacts des catastrophes naturelles, comme les inondations et les glissements de terrain.

La prévention des risques est essentielle pour protéger les populations et les infrastructures. Les actions de prévention permettent de réduire les coûts économiques et sociaux liés aux catastrophes. Cela implique une planification urbaine durable permettant d'intégrer des mesures de prévention dans l'aménagement du territoire pour minimiser

l'exposition aux risques et des actions de sensibilisation et formation afin d'éduquer les citoyens sur les risques et les mesures à prendre en cas de catastrophe.

Par ailleurs, la promotion d'une transition énergétique propre est cruciale pour réduire l'empreinte carbone du territoire. Cela implique des projets qui favorisent l'énergie renouvelable et une gestion durable des ressources en eau tout en encourageant des pratiques permettant de minimiser les déchets et maximiser la réutilisation des ressources.

Enfin le développement d'une mobilité urbaine durable est essentiel pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cela sous entend des transports en commun efficaces et la promotion des mobilités douces non polluants et multimodaux.

En intégrant ces différentes dimensions, la CASUD vise à créer un territoire plus résilient face aux défis environnementaux futurs. La combinaison d'une adaptation proactive au changement climatique, d'une prévention efficace des risques, d'une transition énergétique juste, ainsi que d'une mobilité durable, constitue une approche holistique qui favorise le bien-être économique et social tout en protégeant l'environnement. Cette stratégie est essentielle pour garantir un avenir durable pour ses habitants et leur cadre de vie.

Axe 3 - Gestion durable de l'eau

Le changement climatique entraîne des événements climatiques extrêmes, tels que des sécheresses et des inondations, qui perturbent les régimes de précipitations et affectent la disponibilité de l'eau douce. L'intercommunalité doit anticiper ces changements pour adapter ses infrastructures et ses investissements.

Assurer un accès équitable à l'eau potable pour tous les habitants est un défi constant, surtout pour les populations vulnérables. La CASUD doit travailler à réduire les inégalités d'accès, ce qui nécessite des investissements dans les infrastructures d'approvisionnement en eau.

En complément des stations de potabilisation, la mise aux normes des stations d'assainissement ainsi que la préservation de la ressource en eau par le remplacement des réseaux fuyards constituent des enjeux importants pour le territoire.

La gestion durable de l'eau représente un défi complexe pour la CASUD, nécessitant une approche intégrée qui prend en compte le changement climatique, la qualité de l'eau, l'équité sociale, et le développement d'infrastructures modernes. En abordant ces défis avec une stratégie cohérente, la CASUD peut assurer un avenir durable pour ses ressources en eau et ses habitants.

Axe 4 – Mobilité durable

Le secteur des transports est l'un des principaux contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre. En favorisant des modes de transport durables, comme les transports en commun, le vélo et la marche, la CASUD vise à diminuer son empreinte carbone et à répondre aux objectifs nationaux et européens en matière de climat.

Ainsi en développant des infrastructures adaptées et en ~~promouvant des modes de~~ transport alternatifs, la collectivité cherche à créer un environnement urbain plus sain et agréable. Promouvoir une mobilité urbaine multimodale permet d'assurer un accès équitable aux services et aux emplois pour tous les citoyens, y compris les populations vulnérables. Cela implique le développement d'un réseau de transports en commun accessible et fiable, ainsi que des infrastructures pour les piétons et les cyclistes.

La CASUD est en train d'élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui intégrera ces enjeux de mobilité durable comme un axe stratégique. Ce plan vise à coordonner les actions nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques tout en impliquant les acteurs locaux dans une démarche collaborative.

La mobilité urbaine multimodale durable est donc essentielle pour la CASUD afin d'assurer une transition efficace vers une économie à zéro émission nette de carbone. En abordant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés à la mobilité, la CASUD s'engage à créer un territoire plus résilient, inclusif et durable pour ses habitants.

B. FEDER : actions territorialisées de l'OS 5

Un travail prospectif a été mené en collaboration et en concertation avec les directions opérationnelles de la CASUD et les communes membres visant à l'identification des priorités et des besoins de l'intercommunalité, notamment dans le cadre des objectifs stratégiques européens et des axes visés par la présente stratégie.

Le périmètre de la stratégie de développement intégré est celui de la CASUD. Au sein de ce territoire les communes de l'Entre-Deux et de Saint-Philippe se situent exclusivement en zone « rurale et côtière ». Les Communes du Tampon et de Saint-Joseph quant à elles sont pour la zone des bas de leur territoire en zone urbaine et pour le reste (les hauts) en zone rurale. Ce périmètre correspond à la délimitation de la zone des « hauts » du Parc National indiquée précédemment.

Les orientations retenues visent à structurer durablement les centres urbains, tout en renforçant l'attractivité des hauts et des espaces publics. Elles cherchent également à maintenir un équilibre territorial entre petites et grandes villes et rapprocher les services publics à proximité des citoyens en améliorant la qualité des services proposés et en favorisant le tissage et le développement du lien social.

Ainsi, la CASUD propose de mettre l'accent sur les actions d'aménagement vecteurs de liens sociaux, les infrastructures liées au service publique et un accompagnement spécifique pour les mobilités durables spécifiquement dans les zones des hauts.

1. Soutien aux aménagements favorisant le lien social

L'aménagement d'espaces publics permettant de renforcer les interactions sociales constitue un levier important. Cela inclut la valorisation des places publiques (parvis, placettes, lieux d'échanges), des jardins partagés, des aires de loisirs publiques (sports en

plein air, aires de jeux) et des plateaux sportifs, ainsi que la création ou rénovation de parcs, squares ou jardins.

Pour préserver l'équilibre territorial, notamment entre les petites villes et les grandes agglomérations, il est crucial d'investir dans des infrastructures sociales et récréatives de proximité. En développant de telles infrastructures, les petites villes peuvent rendre leur cadre de vie plus attrayant pour les familles. Cela peut freiner la migration d'une partie de la population vers les grandes villes à la recherche de meilleures installations et d'opportunités pour leurs enfants, rendant ces petites localités plus séduisantes pour ceux qui souhaitent un équilibre entre vie urbaine et vie rurale.

En renforçant le rôle central des villes, par exemple, les aires de jeux favorisent une répartition plus équitable de la population et des ressources à travers différentes régions, contribuant ainsi à réduire les disparités entre zones urbaines et rurales, tout en allégeant la pression démographique sur les grandes villes. De plus la création d'aires de jeux extérieures jouent un rôle significatif dans la promotion de la solidarité et de l'éducation au sein des communautés. Ces espaces contribuent à :

La solidarité :

- Espaces de rencontre : Les aires de jeux sont des lieux où les familles et les enfants se rencontrent, favorisant ainsi les interactions sociales. Ces rencontres permettent de tisser des liens entre voisins de tous âges et de renforcer le tissu social de la communauté ;
- Inclusion sociale : Les aires de jeux accessibles à tous, y compris aux enfants en situation de handicap, encouragent l'empathie et la compréhension mutuelle. Cela contribue à briser les barrières sociales et à promouvoir une culture d'acceptation dans le quartier ;
- Création d'un environnement convivial : En offrant un espace sûr pour jouer, les aires de jeux permettent aux parents de se détendre et d'échanger avec d'autres, créant ainsi un climat communautaire chaleureux et solidaire.

L'éducation :

- Développement des compétences sociales : Le jeu en plein air permet aux enfants d'apprendre à collaborer, résoudre des conflits et développer leur capacité à communiquer. Ces compétences sont essentielles pour leur éducation sociale ;
- Apprentissage par le jeu : Les aires de jeux offrent une plateforme où les enfants peuvent explorer, expérimenter et apprendre sans contrainte. Cela stimule leur créativité et leur curiosité, ce qui est fondamental pour leur développement cognitif ;
- Activités physiques et bien-être : En incitant les enfants à participer à des activités physiques, les aires de jeux contribuent non seulement à leur santé physique mais aussi à leur bien-être émotionnel. Cela aide à réduire le stress et favorise une meilleure concentration lors des activités scolaires.

Ces lieux ne sont pas seulement des espaces de divertissement, ils sont essentiels pour renforcer la solidarité au sein des communautés et pour favoriser l'éducation des enfants par le biais du jeu et des interactions sociales.

De même , pour exemple, les plateaux sportifs, en plus d'être des espaces de rencontre permettant la sociabilisation contribuent au dynamisme communautaire en créant un sentiment d'appartenance via la pratique sportive. Ces installations permettent aux

habitants de pratiquer une activité physique gratuitement et à tout moment, favorisant ainsi un mode de vie actif, elles contribuent à améliorer la santé globale de la communauté en réduisant les risques liés à l'inactivité physique, tels que l'obésité et les maladies cardiovasculaires. Enfin étant accessibles à tous, ces installations permettent aux personnes de tous âges et capacités de participer, favorisant ainsi une culture d'inclusion et d'égalité.

Pour exemple, certains projets identifiés par commune illustrent concrètement ces ambitions :

- Entre-Deux : Réaménagement de la place de la Liberté, construction d'un skate parc et d'un parc urbain ;
- Le Tampon : Installation d'aires de jeux dans 6 quartiers, équipement sportif de type street-out ;
- Saint-Joseph : Création d'une "Maison pour tous", aménagement d'un bassin d'apprentissage ;
- Saint-Philippe : Aménagement d'aires de jeux dans 2 quartiers, équipements sportifs de proximité dans 3 quartiers.

2. Soutien aux investissements dans les infrastructures au service public des territoires

L'amélioration, la création et l'extension des espaces recevant du public, tels que les mairies annexes, maisons de quartier, équipements culturels, salles multimédias, tiers-lieux et installations sportives de proximité, sont essentielles pour répondre aux besoins croissants des populations.

Le renforcement des services publics de proximités passe par :

- la proximité géographique : Les services publics de proximité, tels que les maisons France services, permettent aux citoyens d'accéder facilement à des démarches administratives et à des informations essentielles sans avoir à parcourir de longues distances. Cela est particulièrement bénéfique pour les populations vivant dans des zones rurales ou des quartiers prioritaires, où l'accès aux services peut être limité.
- la mise en accessibilité des installations publiques pour les personnes à mobilité réduite. Cela garantit que tous les citoyens, quel que soit leur niveau de mobilité, peuvent bénéficier des services offerts, chaque citoyen a le droit d'accéder aux mêmes ressources et opportunités, ce qui contribue à réduire les inégalités sociales et économiques dans les quartiers.
- la réactivité, les services publics de proximité sont souvent plus réactifs aux besoins spécifiques des communautés locales. En étant implantés directement dans les quartiers, ils peuvent mieux comprendre et répondre aux attentes des citoyens, qu'il s'agisse de conseils administratifs, d'accompagnement social ou d'activités culturelles. Ces services sont particulièrement importants pour les populations vulnérables qui peuvent avoir besoin d'un accompagnement spécifique (seniors, familles en difficulté, etc.).
- des services accessibles encouragent également la participation citoyenne. Les citoyens se sentent plus impliqués dans leur communauté lorsqu'ils savent qu'ils

peuvent facilement accéder aux ressources nécessaires pour participer activement à la vie locale

De plus les espaces culturels, Les salles multimédias et autres équipements culturels jouent un rôle clé dans la diffusion et la promotion de la culture. Ils permettent d'organiser des événements, des expositions et des ateliers qui enrichissent la vie communautaire et favorisent l'accès à la culture pour tous. Ces équipements tout comme les maisons de quartier et autres tiers-lieux sont des espaces propices aux échanges entre habitants, ils favorisent le développement de liens sociaux et le sentiment d'appartenance.

A ce stade et pour exemple, des projets ont été partagés par les communes membres tels que maison France Service, réhabilitation de mairies annexes (mise en accessibilité PMR), tiers lieux, Lieux Accueil Enfants-Parents (LAEP), ou réhabilitation de Maisons de la Jeunesse et de la Culture (MJC).

3. Soutien aux mobilités durables dans les hauts

Le désenclavement des zones éloignées et particulièrement des hauts sur notre territoire est essentiel pour garantir l'égalité d'accès aux services publics et promouvoir le développement économique. En parallèle, la mise en place d'alternatives de déplacement durables est cruciale pour répondre aux défis environnementaux actuels tout en améliorant la qualité de vie des habitants. Cela passe par une combinaison d'amélioration des modes de transports collectifs adaptés mais aussi par le développement de services à la demande, de modes de transport adaptés et par la mise en place de petites infrastructures de type stations de vélos (équipements de sécurisation...).

Cette stratégie et les orientations spécifiques de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) résultent d'un processus participatif impliquant les communes membres de l'intercommunalité, l'autorité de gestion des fonds européens et l'intercommunalité elle-même. Elle s'appuie sur le projet de territoire de la CASUD et a été élaborée dans une démarche inclusive visant à se concentrer sur des actions concrètes. L'objectif est de renforcer significativement les services de proximité en répondant aux besoins spécifiques des quartiers vulnérables, tout en améliorant l'accessibilité et en adoptant une approche inclusive. Ces initiatives contribuent à la construction d'une communauté plus résiliente et dynamique, tout en atténuant les inégalités sociales et territoriales.